

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Plan pauvreté - Action "diagnostic, accompagnement et placement en emploi pour les bénéficiaires du RSA rencontrant des difficultés de santé" : convention avec l'association handicap entreprise défi action (HEDA).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport par l'association handicap entreprise défi action (HEDA) relève de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrit dans le programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur.

Il s'agit du renouvellement d'une action d'accompagnement socioprofessionnel concernant l'accueil et l'accompagnement de 1 000 bénéficiaires du RSA (BRSA) rencontrant des difficultés de santé sur l'ensemble du département. Cette opération est cofinancée par le fonds social européen (FSE).

Compte tenu des besoins importants du public repérés, le Département a proposé à l'Etat d'accroître le nombre de BRSA accompagnés sur cette action dès 2019 et de l'inclure dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2021.

L'orientation des BRSA sur l'action est réalisée par les médecins des pôles d'insertion.

Le dispositif comprend deux actions :

- mise en œuvre des démarches administratives liées aux handicaps (MODALH) : il s'agit d'évaluer l'employabilité et d'élaborer un projet de vie adapté pouvant se concrétiser par : une orientation professionnelle (en milieu ordinaire avec ou sans aménagement de poste, ou en milieu protégé), une demande d'allocation adulte handicapé (AAH), ou une orientation sur le dispositif (PHARE).
- personnes handicapées accès et retour à l'emploi (PHARE) : il s'agit, pendant une année, par un accompagnement spécialisé, de favoriser le placement en emploi durable (plan d'action d'accès ou de retour à l'emploi, accompagnement à la recherche d'emploi et à l'intégration dans le milieu du travail). HEDA assure la contractualisation des BRSA intégrant la phase d'accompagnement.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

Bilan final de l'action du 01/01/2019 au 31/12/2019 (objectif annuel de 747 accompagnements et 117 sorties positives) :

- 770 accompagnements dont 717 en MODALH et 53 en PHARE ;
- 161 reconnaissances en qualité de travailleur handicapé (RQTH) obtenues.

123 sorties positives ont été réalisées : 68 AAH et une pension d'invalidité obtenues ; 14 entrées en formation qualifiantes/professionnalisantes ; 37 entrées en emploi ; 3 créations d'activité.

Bilan intermédiaire de l'activité du 01/01/2020 au 30/06/2020 (objectifs dans le cadre du plan de soutien au secteur associatif 2020 : accompagner 640 BRSA et réaliser 128 sorties positives) :

- 461 accompagnements dont 443 en MODALH et 18 en PHARE ;
- 61 RQTH accordées.

89 sorties positives ont été réalisées : 64 AAH et une pension d'invalidité obtenues ; 13 formations qualifiantes/professionnalisantes ; 12 entrées en emploi.

En conséquence les résultats de l'action sont très satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01/01/2021 au 31/12/2021 avec des objectifs à la hausse par rapport à 2020 soit un total de :

- 1 000 accompagnements dont, à titre indicatif, 800 en MODALH et 200 en PHARE ;
- 200 sorties positives, soit 20 % du nombre d'accompagnements, entendues au sens de : tout accès à l'emploi (tous types de contrats confondus), tout accès à la formation ou à la remise à niveau, toute obtention d'AAH ou de pension d'invalidité.

Ce rapport concerne le financement de l'association HEDA selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant total de 1 416 642 € dont 711 517,43 € financés par le FSE, et 705 124,57 € cofinancé dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'Etat et le Département, à 50 % par l'Etat pour un montant de 352 562,28 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL